



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pédagogie

Question écrite n° 99606

Texte de la question

Mme Claude Darciaux souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la question de l'apprentissage de la lecture à l'école, sujet qui est actuellement au coeur d'un débat dans le milieu de l'enseignement. Plusieurs travaux démontrent la difficulté de plus en plus grande pour de nombreux élèves de passer du simple déchiffrage à une compréhension réelle. La lecture ne saurait en effet se résumer à la seule capacité de l'enfant à apprendre à déchiffrer. Or il y a lieu de nourrir une vive inquiétude lorsque l'on constate qu'actuellement 15 % des élèves arrivés en classe de 6e sont en difficulté de lecture, et que seulement 4 % de ces enfants en difficulté ne savent pas déchiffrer. Cela signifie que les 11 % restants, s'ils sont capables de déchiffrer, ne parviennent pas à comprendre le texte lu. Ces données sont très inquiétantes car elles démontrent qu'une part non négligeable de la population scolaire arrive en classe de 6e sans être en capacité de comprendre les cours dispensés. Aussi elle lui demande de lui préciser quelles mesures vont être prises pour lutter contre cette situation qui risque de pousser de nombreux élèves en marge du système éducatif.

Texte de la réponse

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 fait de la maîtrise de la langue française la première composante du socle commun des connaissances et des compétences à l'école primaire. Dans ce contexte, il convient de tout mettre en oeuvre pour que l'apprentissage de la lecture par chaque élève soit sûr et rapide ; c'est ainsi que les maîtres doivent proposer des méthodes structurées qui conjuguent travail sur l'identification des mots et apprentissages des stratégies qui conduisent à la compréhension. Au cours préparatoire, les maîtres s'attacheront particulièrement, dès le début de l'année, à un apprentissage systématique du décodage et de l'identification des mots. Ils favoriseront l'accès à la compréhension des textes et à la production d'écrits par les élèves. Les programmes d'enseignement de l'école primaire ont été modifiés pour préciser ce point (arrêté du 24 mars 2006) ; en outre, la circulaire « Apprendre à lire » du 3 janvier 2006 publiée au BO n° 2 du 12 janvier 2006 précise les modalités de l'apprentissage de la lecture. Les maîtres seront donc amenés à conduire, sans attendre, un enseignement structuré du déchiffrement qui, pour être efficace, s'appuie sur les compétences développées à l'école maternelle. Un séminaire d'études a été organisé sur la découverte de la langue à l'école maternelle afin de rendre cohérente la formation reçue à l'école maternelle et celle qui est donnée au CP. Un DVD élaboré par le SCEREN - CNDP, servant de support aux actions d'information, de formation et d'explication, a été largement diffusé auprès des enseignants. Lorsque des difficultés subsistent pour certains élèves, des programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) sont mis en place. Les protocoles d'évaluation nationale sont à cette fin modifiés et complétés pour repérer les besoins principalement en matière de compréhension en lecture.

Données clés

Auteur : [Mme Claude Darciaux](#)

Circonscription : Côte-d'Or (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99606

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 juillet 2006, page 7200

Réponse publiée le : 30 janvier 2007, page 1077